



MAIRIE DE MONTMELARD

37 Place du Poilu - 71520

mairie@montmelard.fr – 03 85 50 22 16

PROCES VERBAL CONSEIL MUNICIPAL – MARDI 10 MARS 2026

Séance du 10 mars 2026, l'an deux mille vingt-six, le dix du mois de mars, à 20h00, le Conseil Municipal de MONTMELARD, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Madame FLEURY Laure, Maire.

Présents : FLEURY Laure, CHORIER Jacques, THOMAS Thierry, THOMAS Baptiste, RAVEAUD Marie-Pierre, MARTIN Christelle, NESME Eric, CHEVRIER Océane, Benoit VOUILLON, CHARNAY Julien.

Excusé : Lionel GELIN

Convocation : Jeudi 26 février 2026

Affichage : Jeudi 26 février 2026

ORDRE DU JOUR

- | | |
|------------------------|--|
| ❖ Voirie | ❖ Délibération RIFSEEP |
| ❖ Point travaux ENEDIS | ❖ Révision du loyer de Gilbert BARRAL |
| ❖ Bâtiments | ❖ Organisation des élections municipales |
| ❖ Eau | ❖ Questions diverses |
| ❖ Approbation du CFU | |

Approbation du PV du 20 janvier 2026 : **à l'unanimité**

Secrétaire de séance : Marie-Pierre RAVEAUD

Voirie

Des travaux ont été planifiés sur mars avec l'entreprise BALLAND : placettes SIRTOM à finaliser, nids de poules à reboucher chemin de Rambuteau et au Tronchat.

Une première intervention de coupe des arbres sur la parcelle A 74 se fera à Combrenot pour la réalisation de l'aire de stockage bois. S'ensuivront des travaux de terrassement par l'entreprise BALLAND

Il faudra envisager l'implantation des aires de jeux avant la belle saison.

De plus, il sera nécessaire d'élaguer rapidement les arbres en haut de Saint Cyr, sous la croix.

Commission Voirie Communautaire : La société THIVENT devra être contactée pour programmer les travaux de voirie communautaire 2026, nous attendrons l'installation du nouveau Conseil municipal.

Il est remarqué que qu'un nettoyage sous la croix de Saint devrait être fait pour dégager la vue mais la végétation étant déjà avancée il sera difficile d'intervenir avant que le feuillage ne se développe.

Point travaux ENEDIS

L'enfouissement des lignes est prévu chemin de la Chure et chemin des Genêts. ENEDIS est venu voir sur place et a acté de ce passage.

Divers arrêtés de voirie ont été établis pour la pose de transformateurs (groupe électrogène) qui prendront le relais de l'alimentation électrique pendant les travaux sur les lignes dans différents hameaux de la commune.

Contact sera repris avec le SYDESL pour faire le point sur les travaux à Vigousset qui semblent à l'arrêt et avancer sur le dossier d'éclairage public.

Bâtiments :

Le rapport de 2025 de la société B2E indique la présence de radon à l'école à un taux modéré. La commune a 3 ans pour mettre en place les préconisations adéquates. Les premières mesures préconisées sont une aération manuelle dans un premier temps.

La rédaction du Plan Particulier de Mise en Sécurité (PPMS) est désormais à la charge des communes. Un assistant de prévention interviendra le 28/04/26.

Afin d'assurer l'accessibilité de l'agence postale, il faudra envisager à minima la mise en place d'une sonnette en bas des escaliers.

Problème de fuite aux toilettes Hommes de la salle des fêtes est remonté : à contrôler

Il faudra également prévoir de vérifier si le City stade est opérationnel avant le début de la saison estivale.

La société BEVELEC est venu faire la vérification annuelle des installations électriques de la salle des fêtes, l'agence postale, l'école et la mairie.

Afin de promouvoir les artistes de la commune, des tableaux de Didier RICHARD et Geneviève GARCIA-GALLO sont exposés au secrétariat de la mairie.

Contact sera également pris avec Mme Olga ILIC, designer textile.

La commune recense de nombreux artisans d'art il serait intéressant d'organiser une journée dédiée à l'exposition de leur travail.

Eau

Des travaux sont planifiés avec l'entreprise BALLAND : nettoyage du réservoir de Saint Cyr ainsi que recherche de fuite route de Saint Cyr.

Approbation du CFU (Compte Financier Unique)

Le CFU ne pourra pas être approuvé lors de ce conseil municipal : suite à une indisponibilité de la plateforme HELIOS semaine dernière.

Mme le Maire présente cependant les situations budgétaires par chapitres et les comptes de résultats.

Délibération RIFSEEP

Mise en place du Régime Indemnitaire tenant compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel (R.I.F.S.E.E.P.) : Indemnité de Fonctions, de Sujétions et d'Expertise (I.F.S.E.) et Complément Indemnitaire Annuel (C.I.A.)

Le Conseil Municipal de MONTMELARD,

Sur rapport de Madame le Maire, Laure FLEURY, est tenue de mettre en place un plafond de prime CIA en plus de l'IFSE déjà en place au sein de la collectivité.

L'attribution individuelle de l'I.F.S.E. décidée par l'autorité territoriale fait l'objet d'un arrêté individuel.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Les plafonds de la prime CIA ont été inscrits pour délibération à hauteur de 100 € par an et par agent sans pour autant que l'octroi en soit acté. Cette délibération est nécessaire afin d'être en conformité avec la réglementation en vigueur sur le RIFSEEP.

Ainsi fait et délibéré, à l'unanimité, les jour, mois et an ci-dessous.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Révision du loyer de Gilbert BARRAL au 01/03/2026

Mme le Maire rappelle que le bail à loyer consenti à Gilbert BARRAL depuis le 01/03/2009 pour le logement situé au-dessus de la mairie et rappelle également que la révision du loyer intervient chaque année, selon l'indice IRL.

Le Conseil prend donc connaissance du dernier loyer, du dernier indice IRL ainsi que de la régularisation qui a été faite à Gilbert BARRAL en fin d'année 2025 pour son chauffage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE d'augmenter le loyer de Gilbert BARRAL selon le dernier indice IRL. Le loyer s'élèvera à 272.13 €

DECIDE de maintenir les charges mensuelles de provision pour chauffage à 50 € avec régularisation en fin d'année en fonction de la consommation réelle du locataire.

DONNE TOUT POUVOIR à Mme le Maire ou à un adjoint pour mener à bien cette décision et signer toute pièce utile.

VOTES : 10 POUR 0 CONTRE 0 ABSTENTION

Organisation des élections municipales

Mme le Maire propose le tableau des accesseurs pour valider les créneaux.

Le matériel électoral sera mis en place.

Questions diverses

Lors de la dernière séance, le Conseil municipal avait délibéré pour la mise en place d'une cotisation auprès de la Sacem, censée couvrir toutes les manifestations à caractère musical sur une année entière. Cependant après renvoi de la délibération, il s'avère que la cotisation ne couvrirait que les manifestations organisées par la mairie et non pas celles organisées par les associations de la commune. C'est une nuance que nous n'avons pas identifiée, et qui fait perdre toute légitimité à cette

prise de décision : La commune ne fera donc aucune démarche supplémentaire auprès de la Sacem et les associations devront faire leur propre déclaration lors des manifestations à caractère musical.

Dossiers en attente de rdv chez le notaire : pour le chemin des Jannauds doit être vendu à Monsieur Thévenet et à Madame Besson, ainsi que pour la parcelle Point d'Apport Volontaire à Longverne Que la commune doit racheter à la SCI Terra Nova + parcelle D 612 à Dompierre les Ormes Que la commune de Montmelard doit racheter à Monsieur Jandard Dans le cadre des périmètres de protection des captages d'eau potable.

Pas de compromis de vente possible à ce jour pour la parcelle de lotissement AM 158 : le terrain sera réservé jusqu'en fin d'année 2026.

L'arrêt du réseau cuivre entraine la nécessité de connecter la ligne de l'APC à la box de la mairie. Mais est-ce possible ?

Demande de subvention auprès du Département (Plan Numérique) pour le passage au nouvel éditeur de logiciel COSOLUCE : Le dossier a finalement bien pu être déposé pour cette année sur la plateforme des appels à projets du département.

Le CPI s'appelle désormais le SLIS. Isabelle THOMAS a fait part des difficultés pour inscrire les SPV aux formations.

Les communes doivent désormais prendre en charge 50 % du montant de la formation ainsi que 15 € par repas/jour + 25 € pour les visites médicales. Madame le Maire rappelle également que depuis 2024 les bouteilles d'oxygène sont à charge des communes également.

La société de chasse de Montmelard a été convoquée en mairie suite à des problèmes de sécurité révélés lors de battues au mois de février. Madame le Maire a rappelé à l'ensemble des membres de la société de chasse que les règles de sécurité devaient être impérativement respectées sans quoi des mesures seront prises si de nouveaux faits devaient être remarqués. Madame le Maire les invite à se réunir et à mettre les choses en ordre pour la prochaine saison de chasse.

Le défibrillateur défectueux a été récupéré par la société SCHILLER pour réparation.
Le défibrillateur de prêt est en place.

Madame Raveaud se charge de faire faire un devis pour la vaisselle de la salle. Par ailleurs nous notons que les tables commencent à montrer des signes de vétusté, elles ont été renforcées par l'agent communal plusieurs fois. Il faudra envisager leur renouvellement lors d'un prochain programme d'investissement.

Mme le Maire remercie l'équipe sortante pour leur travail de chacun durant ses dernières années.

Séance levée à 22h30.

Marie-Pierre RAVEAUD
Secrétaire de séance



Laure FLEURY
Maire

